

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 25 février 2021

Plan de relance – Volet « Agriculture, alimentation, forêt »

Appel à projets pour la création de jardins partagés et collectifs - candidatures ouvertes aux collectivités, associations et bailleurs sociaux de l'Hérault à partir du 15 février 2021

Sur les 17 Millions € du volet « agriculture » du Plan de relance alloués au soutien de jardins partagés et collectifs, 330 000€ sont attribués localement selon les modalités suivantes :

Bénéficiaires : les associations, les collectivités territoriales (et leurs groupements) ou les bailleurs sociaux.

Conditions d'aides :

- Les jardins concernés doivent se situer dans des zones urbaines ou péri-urbaines de communes de plus de 2000 habitants.
- Les aides seront accordées pour des investissements matériels (outils de jardinage, fourniture et pose d'équipements) et immatériels (prestations d'ingénierie, études de sols), avec possibilité de prestations annexes de formation, d'accompagnement du porteur pour aide au lancement et à la consolidation du projet.
- Le taux de subvention peut aller jusqu'à 50 % pour les collectivités et les bailleurs et jusqu'à 80 % pour les associations. Le montant de l'aide attribué sera compris entre un seuil de 1000€ et un plafond de 15 000€.

Critères d'attribution : le principe retenu est « premier arrivé, premier servi ».

Modalités de dépôts des candidatures : entre le 15 février et le 15 octobre 2021 dans la limite de l'enveloppe par envoi de courrier avec accusé de réception au service agricole et forêt de la Direction Départementales des Territoires et de la Mer de l'Hérault à l'adresse suivante : « *DDTM 34 (SAF) - Bât. Ozone, 181 place Ernest Granier - CS60556 - 34064 MONTPELLIER Cedex 2* »

Toutes les informations nécessaires à la composition du dossier de candidature et le cahier des charges sont disponibles : <https://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-durable/Plan-Relance>

Contact DDTM34 : ddtm-plan2relance@herault.gouv.fr .

Pour une alimentation de qualité pour tous, le Plan de relance soutient le développement de projets locaux permettant aux produits frais et de qualité, en particulier pour les populations isolées ou modestes. Il favorise également la mise en place de circuits courts à l'aide de jardins associatifs et d'agriculture urbaine.